

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL 23 février 2012

L'an **deux mille douze** le **vingt trois février**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2012

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Adjoint, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Claude **Lumeau**, Françoise **Mery**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : Mme Marie-José **Lawther** (pv à Benoit Puud), M. Luc **Hérault** (pv à P Tomada), M. Guy **Latorre** (pv à Gilles Bussac) M. Philippe **Laveix**, M Serge **Maurin**, Mme Sylvie **Panchout** (pv à Patrick Barriere).

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande si tous les conseillers municipaux ont reçu le compte-rendu de la séance du 16 janvier 2011 et si des remarques sont à formuler.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Gilles BUSSAC est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Ajout de points à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour.

- 1 – Budget – amortissement étude et diagnostic décharge (stade et maurice)
- 2 – Restructuration de la Mairie – avenant aux travaux
- 3 – Immeuble de la Poste – subvention CG 33
- 12 – Questions diverses – bilan conseil des sages

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – BUDGET

- a) Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de restructuration de l'Eglise Notre Dame de sa place et des rues attenantes, rue Saint-Léger et rue du 08 mai 1945.

La restauration de l'édifice, au delà de la mise en place d'un toit sur le clocher, comprend également le drainage intérieur du bâti, le carrelage, la mise en place d'un chauffage, et la restauration de la place de l'Eglise.

Dans une seconde phase, la commune envisage le ravalement des façades, la réfection de la toiture de la nef et la restauration des chapelles.

Cette restauration est aussi l'occasion de revoir l'environnement et le cheminement autour de l'Eglise. Aussi, ce projet s'inscrit dans un projet plus vaste qui comprend l'Eglise, sa place et les deux rues attenantes de l'édifice (rue Saint-Léger et rue du 8 mai 1945).

Ce projet a été préparé en collaboration avec Monsieur Goutal, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH), qui nous a présenté des solutions pour réhabiliter notre Eglise et recréer un toit sur le clocher et le CAUE pour l'aménagement de la place de l'église, de la rue St Léger et de la rue du 08 mai.

Monsieur le maire indique qu'une modification de la disposition des places de parking est prévue par rapport au projet présenté par le CAUE afin qu'au final, il y ait le même nombre de places de

stationnement. De plus, Monsieur le Maire indique qu'il est opposé au déplacement du monument aux morts de quelques mètres dans le cadre du réaménagement de la place de l'Eglise (place René Caténat) tel que proposé par la CAUE. Le Conseil Municipal est de l'avis de Monsieur le Maire.

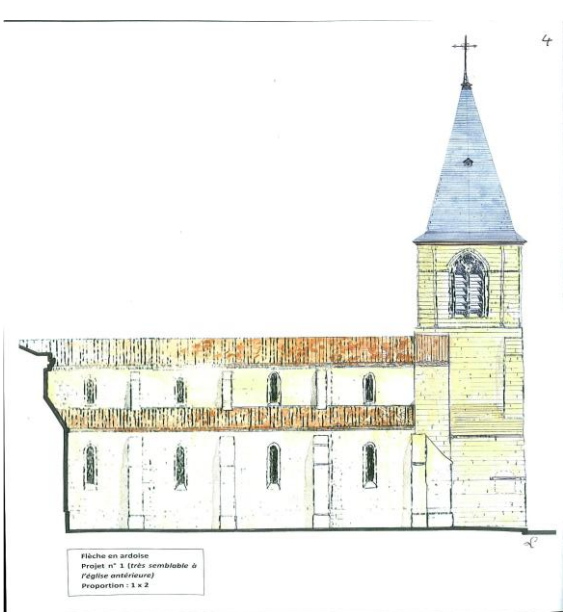
Monsieur Gilles Bussac signale que toutes les solutions doivent être envisagées et étudiées pour la restructuration des rues.

L'ensemble du projet (rues, place, église) est estimé à 1 501 033 € HT.

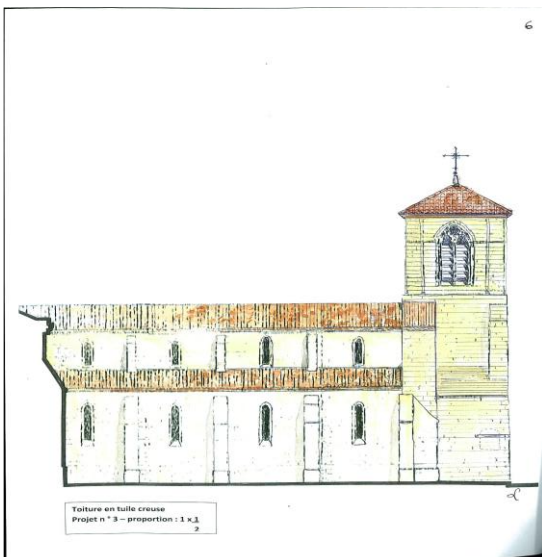
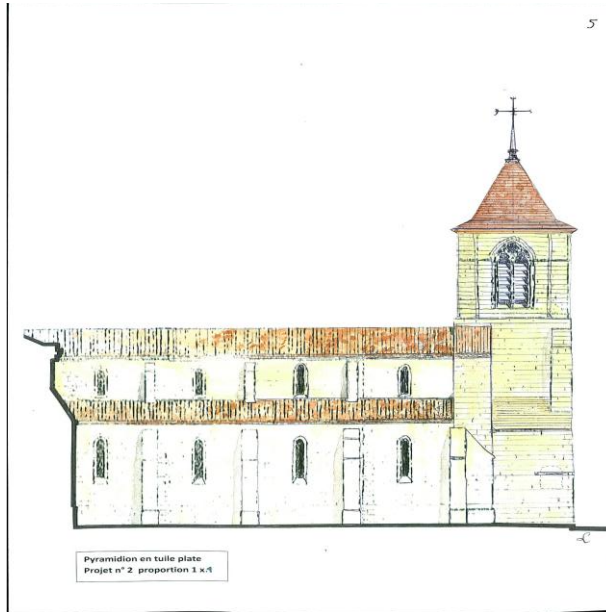
Après échange de vue, le conseil municipal se prononce favorablement au projet, à dix sept pour, et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à présenter les demandes de subvention auprès de l'Etat (au titre de la DETR), de la Région (Plan Bastide) et du Département (diverses subventions possibles).

Monsieur le Maire présente les 3 projets de création du toit du clocher de l'église Notre Dame (croquis ci après), deux des trois projets retiennent l'attention de la majorité du Conseil : la proposition n°3 – prix 52 200 € - recueille 9 voix), la proposition n° 2 – prix 108 00 € - recueille 7 voix), le clocher en ardoise (proposition n° 1 – prix 164 000€) recueille 1 voix.

N° 1 - 164 000 €



n° 2 - 108 000 €



n° 3 – 52 200 €

Séance du 23 février 2012

Devant l'importance du projet pour la commune, donc le clocher actuel a connu 3 toitures différentes (pierre, ardoise, béton) et qui est privé depuis plus de 30 ans d'un toit, le conseil municipal souhaite engager une consultation de la population, via le journal municipal l'Echos des Cités, pour présenter les deux projets proposés par Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et retenus par le conseil (croquis et coûts) afin de recueillir l'avis de la population.

De ce fait Monsieur le Maire présente le plan de financement de cette opération.

Il est à noter que la rue Saint Léger est une route départementale, la couche de surface sera donc réalisée par le Conseil Général. La rue du 8 mai est une voie communale, la couche de surface sera donc à la charge de la Communauté des communes.

Monsieur le Maire pense que l'appel d'offre permettra de préciser les différents prix et il espère que le coût sera moindre. Le coût de l'opération d'aménagement pour la commune dépendra aussi des subventions de l'Etat et des collectivités locales partenaires (Région et Département).

RESTRUCTURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME, DE SA PLACE ET DES RUES ATTENANTES	DEPENSES	RECETTES
TRAVAUX EGLISE	415 062.00	
Clocher : maçonnerie, charpente, couverture (tuiles plates)	350 262.00	
Chauffage	47 200.00	
Assainissement intérieur	17 600.00	
Travaux de requalification de la place et des rues attenantes	1 085 971.00	
Travaux préparatoire	135 000.00	
Enfouissement réseau électricité	126 011.00	
Enfouissement réseau téléphonie	33 000.00	
Cablage réseau téléphonie	11 960.00	
Mise en séparatif réseaux humides (EP-EU)	200 000.00	
Plantations	20 000.00	
Traitement des sols	560 000.00	
TOTAL INVESTISSEMENT	1 501 033.00	
subventions :		
ETAT - DETR - Lieux de culte - Taux 35 %		175 000.00
ETAT - DETR - Aménagement de bourg - Taux 35 %		175 000.00
CG : enfouissement réseaux téléphonie - Taux 25%		8 250.00
FACE : enfouissement réseaux électricité basse tension - Taux 80%		100 808.80
France Telecom : participation sur frais de cablage téléphonique - 82%		9 807.00
CG : mise en séparatif EP-EU - Taux 15%		30 000.00
Agence de l'eau : mise en séparatif EP-EU - Taux 15%		30 000.00
CG: aménagement des abords d'un monument historique - Taux 25%		30 000.00
CG : bordures et caniveaux - Taux 30%		30 000.00
Subventions		588 865.80
commune (autofinancement, emprunt) et autres subventions		912 167.20
Total de l'opération HT	1 501 033.00	1 501 033.00
TVA (19.60% du montant HT)	294 202.47	
FCTVA (15,758 du montant TTC°)		282 893.21
commune (autofinancement, emprunt) et autres subventions		923 476.46
total de l'opération	1 795 235.47	1 795 235.47

Sur proposition de Monsieur le Maire, par dix sept voix pour, le Conseil municipal :

- Valide le plan de financement présenté,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la DETR,

b)

- Amortissement de l'étude des décharges « Stade » et « Maurice »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'amortissement de l'étude concernant les décharges « Stade » et « Maurice » dont la valeur immobilisée à l'actif est de 4 114.24 €. Il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 5 ans ce qui représente un amortissement annuel de 822.85 €.

- Amortissement de l'étude diagnostic pollution décharges

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'amortissement de l'étude concernant les décharges « Stade » et « Maurice » dont la valeur immobilisée à l'actif est de 4 114.24 €. Il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 5 ans ce qui représente un amortissement annuel de 822.85 €.

Après échange de vues, le conseil Municipal donne son accord à dix sept voix pour.

2 – RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de passer des avenants relatifs à plusieurs lots du marché de restructuration de la mairie relatif à quelques modifications.

Un avenant au marché du lot 3 «Menuiserie extérieures- PVC Bois» - Agexbois, pour la fabrication et pose d'un châssis supplémentaire fixe en forme de trapèze. Le cout de cette opération s'élève à 1 250.00 € HT.

Un avenant au marché lot n° 2 « Charpente, couverture, zinguerie » - SARL Arnaud et Fils, pour l'entourage des châssis supplémentaires, soit chevêtres pour châssis trapézoïdaux, pièces d'appui en panneau Epicéa et habillage des appuis, des tapées et des dormants en anthra-zinc. Le coût de cette opération s'élève à 943.40 € HT.

Un avenant au marché lot n° 6 B « Réseau informatique et téléphone » AXIANS pour l'installation supplémentaire de prises RJ 45, câbles et cordons.
Le coût de cette opération s'élève à 1 217,28 € HT.

Un avenant au marché lot n° 8 « Sols scellés, faïences » SARL Carrelage ALTEO Patrice pour la modification des traitements de sol terre cuite et tapis d'accueil ERP.
Le coût de cette opération s'élève à 1 345,50 € HT.

Un avenant au marché lot n° 6 « Electricité VMC » pour l'installation supplémentaire de prises électriques, pose et fournitures cumulus électrique (cumulus initial posé hors chantier).
Le coût de cette opération s'élève à 2 971.79 € HT.

Le conseil municipal donne son accord par dix sept voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants en plus values au marché de travaux.

3- PERSONNEL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nomination de Valentin GIROUARD, comme ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité).

4 – RESIDENCE « PETITE BASTIDE »

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion d'attribution de 17 logements de la Résidence « Petite Bastide », par Gironde Habitat (9 logements) et la commune (8 logements), pour les 8 autres logements, l'attribution est réservée au Conseil Général.

5 – ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE SAINT ROMAIN

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2011, portant dissolution de l'AFR de Saint Romain. Les biens, les charges et avantages dépendant de l'AFR de St Romain sont transférés à la commune qui en assurera l'entretien.

6 – ASSAINISSEMENT

Monsieur Benoit PUAUD fait du bilan sur l'assainissement et des projets en cours.

Auto-surveillance :

- fonctionnement : les installations mises en place fonctionnent correctement. Pour mémoire, lors de la réception des travaux concernant l'auto surveillance en avril 2008, il avait été noté un défaut de conception engendrant un double comptage des eaux de colature. Ce point a été traité par un avenant au marché en réalisant un poste spécifique de collecte. Nous avons eu à déplorer quelques pannes électriques suite à des épisodes orageux. Nous connaissons quelques déconvenues avec notre prestataire (SAUR) pour le traitement des échantillons des bilans mensuels ainsi que les résultats qui y sont liés.

- Projets : un devis nous a été présenté par la société SOC pour la connexion électronique de tous les appareils de mesure ainsi que le pluviomètre vers le boîtier SOFREL 550 pour des envois de fichiers vers une adresse téléphonique. Une réunion aura lieu avec notre prestataire SAUR, suite aux dysfonctionnements constatés sur l'année 2011 ainsi que sur les prestations attendues.

Télésurveillance :

- Cette dimension n'a pas été prise en compte jusqu'à présent. Je prendrai conseil au près de notre interlocuteur au service du SATESE pour dimensionner ce projet.

Milieu récepteur :

- En octobre 2009, le laboratoire AQUABIO a procédé à l'analyse hydro biologique du milieu récepteur en amont et en aval du point de rejet. La réglementation nous impose une analyse de ce type tous les 2 ans. Nous avons reçu à ce jour de notre prestataire uniquement une analyse physicochimique de l'eau du milieu récepteur. Notre prestataire a été interrogé sur ce défaut pour la prestation attendue.

Manuel d'auto surveillance :

- Ce document de suivi journalier et fournissant un descriptif des ouvrages a été confié dans sa réalisation au service du SATESE.

Etude diagnostic du réseau d'assainissement collectif :

- Cette mission a été confiée au bureau d'étude SOCAMA. La consultation pour retenir le prestataire doit avoir lieu en ce début d'année. Nous attendons beaucoup de l'analyse du fonctionnement du réseau communal afin de permettre de pouvoir dimensionner le bassin d'orage, analyser les tronçons actuellement unitaires et pouvant être traités en séparatif.

- Pour fiabiliser cette étude, et améliorer notre connaissance du réseau d'assainissement collectif, nous avons engagé un relevé topographique du réseau à l'intérieur de la Bastide (fin 2011). Nous compléterons cette étude par les « satellites » du réseau. Le réseau d'assainissement collectif sera complètement vectorisé en 2012.

Bassin d'orage et déversoirs d'orage :

- Ce projet était compris dans la tranche de travaux engagés en 2007, mais le surcout lié à la mise en place de l'autosurveillance et de la filière boue n'ont pas permis de réaliser cet ouvrage aujourd'hui indispensable au fonctionnement optimal de la station d'épuration. A cette situation s'est ajouté un plan de financement présenté sans tous les engagements des financeurs qui a mis la trésorerie de la commune en situation délicate.

- Nous n'avons à ce jour aucune dimension technique de l'ouvrage. Cependant devant la nécessité de ce bassin d'orage, un terrain doit être acheté par la commune (en 2012) afin d'y réaliser les travaux en 2013

Appui technique du SATESE :

Séance du 23 février 2012

• Nous bénéficions aujourd'hui d'un appui technique de qualité dans la gestion et le conseil autour d'un sujet complexe et sensible tel que l'assainissement. J'ai sollicité notre technicien, Monsieur MAUDUIT, pour un diagnostic technique de la station d'épuration afin de pouvoir évaluer les travaux nécessaires et anticiper son évolution. Lors de ce diagnostic je demanderai à ce que soit chiffré le traitement du phosphore sur la station. Cet élément n'est pas traité dans le fonctionnement actuel de la station

Mise en séparatif « route de la Réole » :

• Cet engagement de la commune est énoncé dans l'arrêté préfectoral délivré lors de l'autorisation de rejet de la station d'assainissement. Nous allons procéder au choix du maître d'œuvre pour nous accompagner et coordonner les différents travaux nécessaires à la mise en place des réseaux séparatifs

Assainissement collectif du village de « Roussillon » :

• Ce village situé au nord de la Bastide, a la particularité de regrouper un ensemble d'habitations (30 équivalent habitant) et le rejet des eaux usées est en écoulement direct dans le ruisseau de la Fontasse, affluent de la Vignague, et classé en zone Natura 2000. Les effets de cette pollution sont visibles et impactent directement la qualité de l'eau du milieu récepteur. Le projet de la commune est de réaliser une station d'assainissement végétale sur sol en place. Un maître d'œuvre accompagnera la commune dans ce projet.

7- PRIX « FOUCHY »

Monsieur le Maire présente le tracé des deux demi-étapes du prix Lucien Fouchy qui aura lieu le 29 avril 2012. Le matin Villenave d'Ornon - Sauveterre de Guyenne et l'après midi Sauveterre de Guyenne- Sainte Croix du Mont.

8- « GARDIENS D'EGLISES »

Monsieur le Maire fait état d'une feuille de route pour les gardiens des 3 églises de la commune (Le Puch, Saint Romain et Saint Léger) :

- Ouverture et fermeture journalière des églises
- Etat des lieux après intempéries (gouttières, tous dans les cimetières)
- Entretien des jardinières de fleurs plantées par la commune
- Préparations des églises si manifestations ou cérémonies

A cette occasion, Monsieur Le Maire adresse des remerciements de la commune à Monsieur Faux pour l'entretien qu'il a fait pendant de longues années pour l'église de Saint Léger.

9 – HALLE COUVERTE

Monsieur le Maire signale que la signature de l'acquisition de la halle couverte a eu lieu le 1^{er} février dernier.

La halle sera utilisée pour le marché du mardi matin par les commerçants déjà présents, sans véhicule annexe.

Elle sera utilisée tous les jours de la semaine par les commerçants ambulants qui en feront la demande, à condition qu'ils ne concurrencent pas les commerçants de la place, à l'exception des agriculteurs locaux qui voudraient y vendre leur production (circuits courts).

Une réflexion est en cours pour la mise en place d'un marché le dimanche matin, sous la halle, les couverts et sur l'esplanade, sans modification de circulation sur la place et sans quasiment modifier le nombre de place de stationnement.

Le marché du dimanche aurait les mêmes consignes que le marché couvert : pas de marchands concurrençant les commerces de la place, accueil des producteurs locaux pour la vente de leur production afin de valoriser les « circuits courts » entre les consommateurs et les producteurs.

En majorité, le conseil émet un avis favorable à l'extension du marché sur l'esplanade, 3 sont défavorables.

Un courrier a été adressé aux commerçants de la place afin de les consulter sur cette idée et de recevoir leur avis ou suggestions. Il en est de même pour la population de la commune via le n° du mois de mars de des Echos des Cités.

10 – IMMEUBLE DE LA POSTE

Le permis de construire de réhabilitation de l'immeuble de la poste vient d'être accordé. Le conseil Général nous fait de l'accord d'une subvention de 14 081 € pour la restauration des façades et de la toiture de l'immeuble.

Pendant les travaux, la Poste n'est pas intéressée par le logement de la Trésorerie, rue du 8 mai 1945 (pas aux normes) et préfère s'installer dans un local préfabriqué, qui serait installé sur la place du foirail et non sur la place.

Monsieur le Maire revient sur le logement de la Trésorerie. Il rappelle qu'il a été refusé par la Gendarmerie pour le nouveau gendarme (car trop grand) et par la Poste (car pas aux normes d'accessibilité). Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de travailler sur un projet de maison médicale dans ce bâtiment, qui pourrait accueillir un cabinet médical et d'autres professions médicales.

Ce bâtiment qui appartient à la commune est en centre ville, à coté de la Trésorerie Principal, à proximité de la Pharmacie. A l'occasion de la rénovation de la rue du 8 mais, un accès de plain-pied pourrait être aménagé. Un parking peut être réalisé derrière l'immeuble, dans l'actuel jardin.

Des travaux pourraient être réalisés par les services techniques de la ville.

Monsieur le Maire est en relation à ce sujet avec les Docteurs Maurin et Elipe, mais il souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal à ce sujet.

Après échange de vue le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à cette idée.

11-VOIRIE COMMUNALE

Monsieur Claude LUMEAU, membre de la commission voirie de la CDC, présente le programme des travaux de voirie de la communauté des communes du Sauveterrois pour 2012, sur la commune de Sauveterre.

Il rappelle que la commune de Sauveterre dispose de 38km²11 de voirie communale dont l'entretien est à la charge de la CDC. Il rappelle les montants de travaux de voiries réalisés à Sauveterre de Guyenne par la CDC du Sauveterrois de 2005 à 2011

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
70 621,50 €	82 145,99 €	117 938,67 €	131 862,80 €	39 803,90 €	127 552,00 €	58 569,33 €	628 494,19 €
Moyenne sur 2005 à 2011							89 784,88 €
moyenne par mètre linéaire de voirie							2,35 €

12 – QUESTIONS DIVERSES

- Restauration plaques photos

Monsieur le Maire signale que des plaques photos ont été retrouvées, dans les locaux attenants aux ateliers municipaux et qu'il serait intéressant de sauvegarder ces plaques et de les numériser.

Monsieur le Maire propose de confier cette mission au CLEM (pour un montant de 179.50 €) Ce qui est accepté par le conseil municipal.

- Sortie scolaire collège R. BARRIERE (SEGPA)

Monsieur le Maire fait par d'un courrier de demande d'une aide pour une sortie scolaire d'une classe de SEGPA du collège de Sauveterre de Guyenne et rappelle qu'une décision a été prise d'accorder une subvention de 50 € par sortie et par élève habitant la commune.

- Accord de partenariat AMF-EFS

Monsieur Rémi BALLARIN présente l'accord de partenariat entre l'EFS, l'AMF et la FFDSB, afin de promouvoir le don du sang. Ce partenariat vise à constituer un réseau et un relais de communication et d'information à travers l'attribution d'un label « communes partenaires du don du sang ». Monsieur Rémi BALLARIN est désigné délégué.

- Travaux ErDF

Monsieur le Maire fait part d'un courrier d'ErDF signalant des travaux de renforcement au lieu dit « Vidon », « Mont Saint Fort », et demande si des observations sont à formuler. Après un échange de vue, aucune opposition n'est faite.

- SIPHEM

Dans le cadre de la stratégie de promotion du territoire de Pays Haut Entre deux Mers, la réalisation d'une étude sur la commune va être engagée pour la valorisation du patrimoine par le développement économique. Un groupe d'étudiant de l'IFAID de Bordeaux mèneront un travail de terrain sur le territoire du Pays Haut Entre deux Mers dès février 2012 avec un rapport en juin 2012.

- Nivellement Général de la France

L'institut National de l'Information Géographie et Forestière interviendra prochainement sur la commune de Sauveterre de Guyenne dans le cadre de travaux d'entretien du réseau de Nivellement Général de la France.

- Aménagement Foncier Saint Martin du Puy

Les propriétaires de terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la commune de St Martin du Puy avec l'extension sur la commune de Sauveterre de Guyenne sont informés qu'une consultation d'un mois sur la propriété réelle et l'état des parcelles aura lieu du 05 mars au 06 avril 2012 inclus en Mairie de St Martin du Puy (horaires des permanences les mardis de 8h à 12 h et les vendredis de 14 h à 18 h

- Conseil des sages

Madame Annette QUEBEC donne lecture du compte rendu du conseil des sages.

« Le 13 décembre 2011, le conseil des Sages s'est réuni afin que chacun puisse faire état de ses réflexions. Tous les membres étaient présents ce qui montre l'intérêt que les participants donnent à cette réunion.

Quelques remarques :

- L'esplanade devant la mairie est une réussite, peut on penser faire la même chose devant la pharmacie.
- Un merci pour les bancs sur la place et la piste cyclable.

Séance du 23 février 2012

- La ville est propre, les rués sont arrangés.
- Les travaux de la porte Saint Léger sont longs mais bravo pour le professionnalisme des ouvriers.
- La place de Saint Romain est bien aménagée.
- Différents petits points d'aménagement à régler : exemple les planches vertes du cimetière, la fuite d'eau au cimetière de Saint Romain.

Monsieur le Maire a alors fait un état de tous les projets envisagés ou expliquer les raisons des choix comme la lumière du marché couvert. L'état piteux de la maison de Monsieur PELLUCHON a aussi été évoqué.

Chacun est reparti avec les explications nécessaires pour comprendre toutes les décisions du conseil Municipal. Ces explications seront, n'en doutons pas, relayées auprès de la population. »

Il est apportés quelques remarques supplémentaires notamment, la vitesse au Pont d'Armand – Monsieur le Maire signale qu'une lettre a été adressée au Conseil Général afin de demander une limitation à 70 km/h - , les excréments de chiens aux monuments aux morts -Pierre Tomada signale que des panneaux ont été posés et que des lieux adaptés vont être réalisés - , voirie dégradée au niveau du Crédit Agricole dans la rue des trois Bourdons, compteur EDF détérioré dans la rue du Petit Bordeaux et chemin à reboucher derrière la cave coopérative.

Monsieur le Maire demande au conseil des sages de recenser des personnes isolées ou/et fragiles sur la commune, fichier utile pour le plan de sauvegarde, intervention en cas d'intempéries (tempête, neige, canicule,..).

AGENDA

02 mars 2012 – AG du Comité d'Animations Culturelles

11 avril 2012 – présentation de la Résidence « Petit Bastide » par Gironde Habitat et la Commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.